AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

222C0214
FR0000066607-FS0045

25 janvier 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

LACROIX GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 janvier 2022, la société FMR LLC[1] (The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi indirectement en baisse, le 31 décembre 2021, par l'intermédiaire de la société Fidelity Management & Research Company LLC. qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société LACROIX GROUP et détenir, à cette date et à ce jour, indirectement, 370 785 actions LACROIX GROUP représentant autant de droits de vote, soit 7,68% du capital et 4,95% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société LACROIX GROUP.

[1] FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008). Il est précisé que la société FMR Co, Inc. a été absorbée le 1er janvier 2020 par la société Fidelity Management & Research Company dont la raison sociale a été modifiée en Fidelity Management & Research Company LLC.

[2] Sur la base d'un capital composé de 4 829 096 actions représentant 7 483 587 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.